



PROJET

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



École Polyvalente
La Pocatière

2019-2020

« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »

(Réf. : L. I. P. article 82)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du Conseil d'établissement de l'école Polyvalente La Pocatière, nous vous transmettons ce rapport annuel concernant ses activités pour l'année scolaire 2019-2020.

Organisme institué au sein d'un établissement d'enseignement public et ayant un rôle décisionnel sur des questions liées à la gestion ainsi qu'un rôle consultatif sur divers points, le conseil d'établissement est un lieu privilégié d'échange d'opinion et de concertation entre les parents, le personnel et la direction de l'école ainsi que la communauté.

Les rencontres sont ouvertes au public et une tribune où chacun peut obtenir de l'information, exprimer ses opinions et préoccupations ainsi que proposer et poser des actions concrètes à mettre en œuvre afin d'offrir aux élèves un milieu de vie et d'apprentissage stimulant et où il fait bon vivre.

Le Conseil d'établissement se veut être à l'écoute des besoins du milieu. Les membres souhaitent que les élèves se développent à leur plein potentiel et agissent dans le seul intérêt du bien-être et de la réussite de tous les élèves. Par leur implication les membres bénéficient d'une saine collaboration afin que les élèves vivent des expériences scolaires enrichissantes et positives.

Ce fût une année où le réseau de l'éducation a vécu deux (2) grands bouleversements. Tout d'abord, par l'adoption sous bâillon de la Loi 40 qui amènera, pour la prochaine année scolaire, son lot de changements. Quant à la pandémie qui a mis sur pause les élèves et le personnel des écoles pendant près de deux mois et qui a poussé les écoles et les enseignants à se réinventer en quelques semaines.

MERCI à chaque membre du personnel enseignant, personnel professionnel, ainsi qu'aux parents qui ont contribué à enrichir la vie des élèves tout au long de l'année. **MERCI** à l'ensemble des membres du conseil d'établissement pour la pertinence de leurs réflexions, le temps qu'ils ont investi et pour leur implication.

À Kathy Fortin, c'est un plaisir de travailler avec toi...et fort stimulant pour les jeunes, toutes ces idées novatrices et ces beaux projets rassembleurs auxquels tu participes avec beaucoup d'enthousiasme!

À Caroline Dufour « ma directrice préférée » ! Merci de croire en chacun des élèves que tu côtoies, de voir leur plein potentiel et de proposer des solutions qui mèneront à leur réussite scolaire. J'ai peine à te voir partir mais, tu sauras relever le défi au Services éducatifs jeunes, comme une championne!

Ce fût un plaisir de travailler avec vous,



Magali Émond
Présidente du conseil d'établissement 2019-2020

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

Parents : Magali Emond, Martine Jean, Marie-Josée Bérubé, Sonia Castonguay, Johanne Voyer

Représentant le gouvernement étudiant : Angélica Lévesque

Professionnel : Line Garceau

Personnel de soutien : Danielle Lévesque, Marie-Ève Pelletier

Enseignant(e)s : Denis Bastille, Nancy Milliard

Direction : Caroline Dufour

Direction adjointe : Kathy Fortin

CALENDRIER DES RENCONTRES

En 2019-20, le Conseil d'établissement a tenu trois (3) séances ordinaires et une rencontre virtuelle. En début d'année, le conseil a élu les membres aux différents postes, révisé les règles de régie interne et établi un calendrier des séances.

Dans le contexte, une résolution en lien avec la tenue de moins de 5 séances a été adoptée à la rencontre du mois de juin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS:

- 9 septembre 2019

RENCONTRES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT:

- 9 octobre 2019;
- 18 novembre 2019;
- 12 février 2020;
- 23 juin 2020 (rencontre virtuelle)

ACTIVITÉS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au cours de l'année, le CÉ « **a été consulté** », « **a adopté** » et « **a transmis des résolutions** » sur les sujets suivants :

- Campagnes de financement ;
- Budget annuel de l'école pour 2020-2021 ;
- Autorisation pour les enseignants de faire des activités dans un périmètre rapproché de l'école ;
- Acte d'établissement 2020-2021 ;
- Plan triennal ;
- Objectifs et principes de répartition des ressources 2020-2021 ;
- Adoption du budget du Conseil d'établissement ;
- Règles de publicité ou sollicitation ;
- Frais exigés aux parents pour l'année 2020-2021 ;
- Projet éducatif.

Le Conseil d'établissement a donné **son approbation** sur les sujets suivants :

- Normes et modalités en évaluation ;
- Activités et sorties éducatives 2019-2020 (calendrier et financement) ;
- Règles de régie interne du conseil d'établissement ;
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Grille-matière ;
- Liste des effets scolaires ;
- Matériel didactique à se procurer par l'école ;

Le Conseil d'établissement a **reçu de l'information et donné son avis** sur les sujets suivants:

- Inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- Activités et sujets traités lors du comité de parents ;
- Activités sportives et parascolaires ;
- Organisation scolaire 2020-2021 et prévisions ;
- Activités de la conseillère en orientation ;
- Programme patinage-étude ;
- Programme Étude-Sport-Musique ;
- Classe flexible numérique ;
- Rentrée scolaire 2020-2021.